



<p>Cabinet Mission défense</p> <p>78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>CAB/MD/2016-503</p> <p>21/06/2016</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Candidatures pour la 207ème session régionale de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) TOULOUSE - PAU du 10 janvier au 17 février 2017.

Mots-clés : Candidatures 207ème session régionale – Toulouse - Pau - IHEDN

Destinataires d'exécution

Administration Centrale
Services déconcentrés DRAAF, DAAF
Etablissements d'enseignement supérieur
Etablissements publics-Offices
Délégués de zone de défense et de sécurité

Résumé : L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) sous tutelle du Premier ministre a notamment pour mission de réunir des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique, aux armées et aux autres secteurs d'activité de la Nation pour leur permettre, autour d'un thème précis, de mieux appréhender les problématiques de défense et de sécurité au travers de conférences, de missions d'études et de débats contradictoires. Ces problématiques ne traitent pas que de la défense militaire et civile, elles abordent de plus en plus la défense économique et les relations internationales. Il est important que le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt y soit bien représenté.

Une session régionale se tiendra à TOULOUSE et à PAU. Elle est destinée en priorité aux candidats

de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et ceux de l'Union Européenne.

L'objectif est de développer en région l'esprit de défense et sensibiliser aux questions internationales en formant des responsables locaux, d'origines et de cultures professionnelles différentes, par l'approfondissement en commun de leurs connaissances en matière de défense, de politique étrangère, d'armement et d'économie de défense.

La session régionale comprend environ 72 auditeurs, âgés de 30 ans et plus, civils et militaires.

Ils sont choisis, entre autres, parmi les personnalités civiles, élus locaux, nationaux et européens, militaires et fonctionnaires de catégorie A / A+.

Les activités s'échelonnent :

Séance d'ouverture : mardi 10 janvier 2017 à **Toulouse**
Semaine 1 : mardi 10 janvier au vendredi 13 janvier 2017 à **Toulouse**
Semaine 2 : Mardi 17 janvier au vendredi 20 janvier 2017 à **Pau**
Semaine 3 : mardi 31 janvier au vendredi 3 février 2017 à **Toulouse**
Semaine 4 : mardi 7 février au vendredi 10 février 2017 à **Toulouse**
Journées de clôture : jeudi 16 et vendredi 17 février à **Toulouse**

Les journées d'études sont partagées entre conférences/débats au cours desquelles sont présentés les armées françaises face aux transformations de la guerre, les enjeux de l'économie de défense, qui est l'ennemi, la marine et l'enjeu migratoire..... Le programme comporte plusieurs visites de d'installations militaires ou liées à la défense.

Les auditeurs doivent présenter une forte motivation personnelle ainsi qu'une aptitude au travail en groupe, fondamental dans les méthodes de travail de l'IHEDN.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité d'une présence effective de toute la journée pendant la durée des travaux.

Je vous serais donc obligé de rechercher parmi les agents de votre direction, service ou organisme, ceux qui, remplissant les conditions rappelées ci-dessus, seraient intéressés par cette session régionale et de me les faire connaître **pour le 5 septembre 2016 au plus tard** afin de me permettre d'établir la liste des auditeurs retenus et de la présenter au Directeur de l'IHEDN.

Le dossier de candidature devra comporter :

- une pré - inscription sur le site internet de l'IHEDN (www.ihedn.fr – rubrique : formations nationales/sessions régionales)
- une fiche de candidature de l'intéressé(e) (modèle joint en annexe), transmise sous couvert de son supérieur hiérarchique, avec mention de son avis (elle peut être retirée auprès de la préfecture du département de résidence du candidat),
- une lettre de motivation manuscrite de deux à trois pages,
- un curriculum vitae,
- un formulaire « engagement à l'assiduité » complété,
- une photographie d'identité couleur, récente.

Les dossiers de candidatures devront être déposés auprès:

- de la préfecture du lieu de résidence,
- de la mission de défense du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 78 rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP, à l'attention de Mme Lynda Zenou, tél : 01.49.55.41.66 – mail : lynda.zenou@agriculture.gouv.fr.

Le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Catherine COLLINET



PREMIER MINISTRE



Bureau des sessions
en région
Tél : 01 44 42 47 21
Fax : 01 44 42 40 06

207e Session en région Dossier de candidature

Toulouse-Pau (2017)

La 207e session en région de L'IHEDN se déroulera à Toulouse et à Pau du 10 janvier au 17 février 2017.

Elle est destinée en priorité aux candidats de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et aux candidats de l'Union européenne.

Calendrier de principe :

Journées d'études :

- | | |
|--|----------|
| - Mardi 10 janvier au vendredi 13 janvier 2017 | Toulouse |
| - Mardi 17 janvier au vendredi 20 janvier 2017 | Pau |
| - Mardi 31 janvier au vendredi 3 février 2017 | Toulouse |
| - Mardi 7 février au vendredi 10 février 2017 | Toulouse |

Journées de clôture : jeudi 16 et vendredi 17 février 2017 Toulouse

Fonctionnement et présence :

Les journées d'études sont partagées entre conférences et travaux en comités. Le programme comporte plusieurs visites de formations militaires ou de sécurité civile ainsi que des établissements industriels ayant trait à la défense.

La qualité d'auditeur est conférée par arrêté du Premier ministre avec parution au Journal Officiel de la République française à l'issue de la session et en fonction de l'assiduité à la session.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité d'une présence effective de toute la journée pendant la durée des travaux.

72 participants soit :
8 à 12 officiers supérieurs,
16 à 25 fonctionnaires,
40 à 45 représentants du secteur privé.

⇒ La date limite de réception des dossiers de candidature par l'Institut est fixée au lundi 3 octobre 2016

Attention :

Cette date tient compte du dépôt préalable de votre dossier à la préfecture de votre lieu de résidence ou auprès de votre hiérarchie chargée de nous le retourner avant ce délai de rigueur (Dans tous les cas, prévoir 7 semaines entre le dépôt du dossier et sa réception par l'Institut).

.../...

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- Les candidats doivent être âgés d'au moins 30 ans.

Les candidats sont sélectionnés parmi :

- Les magistrats et fonctionnaires d'un rang équivalent à celui d'administrateur civil de 1ere classe,
- Les fonctionnaires de catégorie A appelés à exercer de hautes responsabilités,
- Les professeurs et cadres du corps enseignant,
- Les militaires d'active d'un rang au moins égal à celui de lieutenant-colonel ou équivalent,
- Les personnalités civiles exerçant des responsabilités importantes dans les différents secteurs d'activités économique, social, scientifique, juridique et culturel, ainsi que dans la presse écrite ou audiovisuelle.

DEMARCHE A SUIVRE PAR LE CANDIDAT

1- Se pré-inscrire sur le site Internet de l'IHEDN : (www.ihedn.fr) rubrique sessions en région

2- Retirer le dossier de candidature :

Il peut être retiré auprès de la préfecture du département de résidence (SIDPC) ou téléchargeable sur le site de l'IHEDN (www.ihedn.fr - rubrique "formations" - sessions en région).

3- Remplir le dossier de candidature (retourner **obligatoirement** un double du dossier complet à L'IHEDN) :

- fiche de candidature dûment complétée,
- lettre de motivation manuscrite de deux à trois pages,
- curriculum vitae,
- formulaire d'engagement à l'assiduité,
- photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport **impérativement en cours de validité**
- engagement de prise en charge des droits d'inscription,
- photographie d'identité couleur récente.

4- Déposer ou transmettre le dossier de candidature :

- Pour les candidats du secteur privé et du secteur public (sauf les ministères cités ci-dessous) : dépôt ou transmission du dossier de candidature à la préfecture du département de résidence (SIDPC),
- Pour les militaires, les fonctionnaires du ministère de la défense, de la justice, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche : dépôt des dossiers auprès de leur hiérarchie (via le rectorat pour l'éducation nationale).

SUIVI DU DOSSIER

- **Dossier de candidature du secteur privé déposé à la préfecture du département de résidence :**
La préfecture du département émet un avis et transfère le dossier de candidature à la préfecture de la zone de défense qui centralise les dossiers pour l'ensemble de la zone de défense. Cette préfecture transmet ensuite les dossiers à L'IHEDN.
- **Dossier de candidature du secteur public déposé à la préfecture du département de résidence :**
La préfecture du département émet un avis et transfère le dossier de candidature à la préfecture de la zone de défense qui centralise les dossiers pour l'ensemble de la zone de défense. Le dossier complet est ensuite adressé au haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère concerné (sauf les ministères cités ci-dessous). Puis le haut fonctionnaire de défense transmet le dossier à L'IHEDN.
- **Dossier de candidature transmis par la voie hiérarchique :**
Militaires, fonctionnaires du ministère de la défense, de la justice, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche : les dossiers sont adressés par le haut fonctionnaire de défense du ministère concerné ou par l'état-major directement à L'IHEDN.

.../...

CENTRALISATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- **Préfecture de la zone de défense et de sécurité sud
Etat-major interministériel de zone de défense et de sécurité sud**

Commandant Christophe FRERSON (04 42 94 94 00 – emz.sud@interieur.gouv.fr)
CF 80001
Place Felix Baret
13282 Marseille Cedex 06

- **Haut-fonctionnaires de défense des ministères concernés (candidats du secteur public)**

ASSOCIATIONS REGIONALES DE L'IHEDN

La région concernée par le recrutement comprend deux associations d'auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale. Ces associations sont les suivantes :

AR 12 - Association des auditeurs "Languedoc-Roussillon" :

Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées Orientales

Monsieur Pierre DOLO - Président

Courriel : pierre_dolo@orange.fr

AR 19 - Association des auditeurs "Midi-Pyrénées" :

Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne

Monsieur Yves CABROL - Président

Courriel : cabrolyves@wanadoo.fr

COUT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 300 € pour tous les candidats. Elle est gratuite pour les militaires français d'active.



FICHE DE CANDIDATURE

(Remplir en lettres capitales avec accents)

Joindre
Obligatoirement
une photographie
d'identité **récente**

I. ETAT CIVIL :

NOM.....NOM DE JEUNE FILLE.....

PRENOMS (Souligner le prénom usuel).....

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Département ou pays de naissance Nationalité.....

Situation de famille Marié (e) Célibataire Divorcé (e) Veuf (ve)

Adresse **privée**

.....

.....Code postal Ville.....

Téléphone/...../...../...../..... **Portable**/...../...../...../..... **Courriel**.....

II. situation professionnelle actuelle :

Secteur public, Ministère d'appartenance : Secteur nationalisé Secteur privé

Secteur militaire : Arme : Origine : Grade

Profession, grade, niveau de responsabilité (1) :

.....

Adresse **professionnelle**

.....

.....Code postal Ville.....

Téléphone/...../...../...../..... **Courriel**.....

III. DIPLOMES CIVILS ET MILITAIRES, Expérience acquise :

.....

.....

.....

SITUATION MILITAIRE (2)

Position : Rayé des réserves Honorariat Exempté ou réformé

Appartient aux réserves

Armée : Terre Marine Air Services communs aux trois armées (3)

Arme ou service : Grade : Date de prise de rang :/...../.....

Organisme d'administration dans les réserves :

IV. DIVERS (fonctions électives ou collégiales, syndicales, autres)

.....

.....

V. QUESTIONNAIRE

- Avez-vous suivi une session de l'IHEDN ?

- OUI : session nationale n° Année :/...../.....
 session régionale n° Lieu : Année :/...../.....
 séminaire IHEDN-Jeunes n° Lieu : Année :/...../.....
- NON

- Avez-vous déjà été candidat à une session de l'IHEDN ?

- OUI : session nationale n° Année :/...../.....
 session régionale n° Lieu : Année :/...../.....
 séminaire IHEDN-Jeunes n° Lieu : Année :/...../.....
- NON

- Comment avez-vous connu l'IHEDN ?

- Médias Internet Association régionale
 Contact par l'Institut Service formation RH Relations (personnelles/professionnelles)
 Autres (préciser)

VI. SUIVI ADMINISTRATIF

Carte d'identité **obligatoirement** en cours de validité n°:

ou

Passeport **obligatoirement** en cours de validité n°:

Date de délivrance :

Autorité de délivrance :

Le dépôt de cette candidature implique l'engagement :

- D'une présence permanente pendant toute la durée la session.
- De prendre une part active ultérieurement à la promotion de la culture de Défense.

Je donne mon accord pour que ces renseignements soient réunis sous la forme d'un listing informatique (conservé à l'IHEDN) et pour que mes nom, prénom et profession figurent sur la liste des auditeurs qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Institut.

- Oui, je donne mon accord Non, je ne donne pas mon accord

Λ....., le.....

(Signature)

- OBSERVATIONS IMPORTANTES -

- L'Institut souhaite réunir des auditeurs possédant déjà une solide expérience de leur fonction ou de leur profession et susceptibles de disposer encore d'un large champ d'activités. **Cette considération fait réserver l'admission aux candidats dont l'âge est de 30 ans ou plus.**
- Les auditeurs relevant du secteur public sont proposés par leur administration. Ils doivent donc rechercher l'accord de leurs instances hiérarchiques sur le plan de l'opportunité du service.

- (1) Profession, emploi, niveau de responsabilité ; il est nécessaire que soient clairement indiquées la nature de l'activité et l'étendue des responsabilités plus spécialement pour les auditeurs du secteur privé.
- (2) Il est précisé que le fait d'être officier de réserve ne constitue pas un critère pris en considération pour la sélection des auditeurs.
- (3) Gendarmerie, service des essences, service de santé, service du commissariat des armées



ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE DES DROITS D'INSCRIPTION

(à remplir obligatoirement)

Entité assurant le financement de la formation

Ministère / Entreprise / Organisme employeur / Organisme financeur (AFDAS, AGEFOS...) :

Le candidat lui-même (autofinancement) : -----

Adresse : -----

Coordonnées (tél., courriel) : -----

Service prenant en charge les droits d'inscription (service payeur)

Intitulé : -----

Adresse -----

Coordonnées (Tél., courriel) : -----

Coordonnées de la personne à laquelle sera adressée la facture

Nom, prénom : -----

Adresse : -----

Coordonnées (Tél., courriel) : -----

Personne ayant qualité pour engager la prise en charge financière et régler les droits d'inscription

Je, soussigné(e), -----

agissant en qualité de -----,

m'engage à prendre en charge et régler les droits d'inscription à la 207^e session en région de L'IHEDN, d'un montant de (en toutes lettres) dès l'acceptation de la candidature de M. / Mme (prénom nom)

Fait à.....le.....

Signature (et cachet de l'organisme)

Les droits d'inscription sont de 300 € pour tous les auditeurs. La formation est gratuite pour les militaires français d'active.

L'IHEDN prend en charge : tous les repas de midi de la session et la 2e semaine de stage en pension complète.

**Les droits d'inscription devront être impérativement acquittés dans le mois qui suit le début de la formation.
Toute session débutée est due dans son intégralité.**

Nota :

- Sur demande de l'employeur ou du candidat, une convention de formation professionnelle pourra être établie ;
- Les organismes travaillant sur bons de commande devront l'adresser à l'Institut dès parution de l'arrêté du Premier ministre portant désignation des auditeurs ;
- En cas d'appel à un organisme extérieur (AFDAS, AGEFOS...) pour le financement, le contrat de prestation de service devra être adressé à l'IHEDN dès l'accord conclu.



Bureau des sessions en région

ENGAGEMENT

DE RESPECTER L'OBLIGATION D'ASSIDUITE
PENDANT TOUTE LA DUREE DE LA SESSION

ET

DE PARTICIPER AUX TRAVAUX
DES ASSOCIATIONS REGIONALES

Dates de la session en région concernée :

du.....au.....

Le (la) candidat(e)

Je soussigné(e).....si je suis admis(e) à la

session en région de l'I.H.E.D.N. qui se déroulera à

1. m'engage à suivre de façon régulière et prioritaire, les conférences, les visites de sites militaires et civils et les travaux de comités pendant les périodes suivantes :

- quatre semaines (semaine de 4 jours du mardi au vendredi),
- après une interruption de une à deux semaines, une dernière séquence répartie sur deux jours, consacrée à la restitution des études menées au cours de la session.

2. avoir pris connaissance des différentes missions assignées aux membres des associations régionales des auditeurs de L'IHEDN et de la recommandation qui m'est faite d'adhérer à l'une d'entre elles à l'issue de la session et à participer activement à ses activités en y apportant mes compétences dans le ou les domaines suivants :

.....

.....

.....

.....

Fait à

le

Signature



Bureau des
sessions en région

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DES ASSOCIATIONS REGIONALES DE L'UNION-IHEDN

L'engagement des auditeurs se prolonge au-delà des sessions en région et poursuit quatre objectifs :

- maintenir et renforcer les liens entre les auditeurs de l'IHEDN,
- développer l'esprit de défense dans la nation
- contribuer à la réflexion sur la défense nationale et apporter son concours à l'Institut pour l'accomplissement de sa tâche
- entretenir les compétences en matière de défense globale acquises durant la session.

Cette action se concrétise à travers l'adhésion et la participation aux travaux des 32 associations régionales qui couvrent l'ensemble du territoire national.

Le rôle des membres de ces associations consiste principalement à :

- collaborer à l'organisation de conférences ;
- participer à l'organisation de colloques ;
- organiser des visites ciblées dans le domaine de la Défense ;
- coopérer aux travaux d'études annuels ;
- participer, au sein des Trinômes Académiques, à l'expansion de la culture de défense ;
- prendre des responsabilités de « Conseiller de Défense » auprès d'un préfet ;
- animer les « Correspondants Défense » des communes ;
- participer aux « Relais IHEDN-Intelligence Économique » auprès des PME-PMI ;
- apporter une contribution à la communication des actions menées par l'Association ;
- contribuer au recrutement des nouveaux auditeurs de toutes les sessions et de tous les séminaires organisés par IHEDN;
- apporter une aide logistique ou administrative.

Il est donc recommandé aux futurs auditeurs de concourir à l'une de ces activités, en y apportant leur expérience et leur savoir-faire.